DEUX-SÈVRES
LE DÉPARTEMENT

DIRECTION DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE

AVIS DE CLASSEMENT POUR L'APPEL À PROJET
RELATIF À LA CRÉATION D'UNE MISSION DE PRÉVENTION SPÉCIALISÉE
SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE NIORT

1) Qualité de l'autorité compétente pour délivrer l'autorisation

Monsieur le Président du Conseil départemental des Deux-Sèvres
Maison du Département - Mail Lucie Aubrac - CS 58880
79028 NIORT Cedex

Conformément aux dispositions de l'article L313-3 a), L 312-1 et L 313-1 du Code de l'action sociale et des familles.

2) Contenu du projet

Il s'agit de la création d'une mission de prévention spécialisée (éducateurs de rue) sur le territoire de la ville de Niort. Il doit répondre aux besoins des jeunes de 12 à 25 ans présentant les profils définis dans le cahier des charges.

3) Le classement

Ordre de classement	Association
1	Association pour la sauvegarde de l'enfant et de l'adolescent à l'adulte de Maine et Loire (ASEA 49)
2	Association deux-sévrienne de la protection de la jeunesse (ADSPJ)

4) Publication et modalités de consultation du présent appel à projet

Le présent avis de classement sera publié au recueil des actes administratifs du Département des Deux-Sèvres. Il fera par ailleurs l'objet d'une communication sur le site du Conseil départemental.

Fait à Niort, le 14 JUIN 2021

Hervé de TALHOUËT-ROY
Président du Conseil départemental

74, rue Alsace-Lorraine - CS 58880 - 79028 NIORT CEDEX
Tél. : 05 49 06 79 79 - Fax : 05 16 43 21 25 - contact@deux-sevres.fr - www.deux-sevres.com